

**DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN REGARD
DE BRANCHEMENT INDIVIDUEL D'ASSAINISSEMENT
EAUX USEES**

A retourner dûment complétée à l'adresse figurant au verso

Merci de cocher les cases correspondantes

Je soussigné(e), M. et/ou Mme (données pour la facturation)
(NOM et Prénom)

Né(e) le à

Société

Siret

Domicilié(e) à :

CP : Ville :

Téléphone : Mail :

agissant en qualité de Propriétaire ou d'Aménageur , demande à raccorder l'immeuble sis :

◆ Adresse

..... Commune :

◆ Référence cadastrale : Section N°

pour lequel un abonnement d'eau potable a été souscrit – Réf. Point de comptage n° :
..... (voir votre facture d'eau).

JE SOLLICITE

L'établissement d'un regard de branchement individuel destiné au déversement des eaux usées domestiques.

Je m'engage à me conformer en tout point au Règlement Sanitaire Départemental, au Code de la Santé Publique ainsi qu'au Règlement de service de l'Assainissement Collectif de GrandAngoulême, dont je déclare avoir pris connaissance.

Cette présente demande signée vaut acceptation du règlement de service de l'assainissement collectif.

Je m'engage à verser l'une des deux participations financières ci-après :

IMMEUBLE SOUMIS A AUTORISATION D'URBANISME

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), telle qu'elle est précisée dans l'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de travaux) n° en date du délivrée par le Maire de la commune de d'un montant de :€

suivant les modalités fixées par la délibération du conseil communautaire de GrandAngoulême en application des Articles L 1331-7 et L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

Tarif 2022, à titre indicatif : **2 261,00 € pour un logement** (tarif révisable annuellement - non assujetti à la T.V.A.).

(Prière de bien vouloir nous fournir une copie de votre arrêté d'autorisation d'urbanisme, SVP)

 **IMMEUBLE EXISTANT**

La participation aux travaux de raccordement (PTR) suivant les modalités fixées par délibération du conseil communautaire de GrandAngoulême en application de l'Article L 1331-7 du Code de la Santé Publique.

A titre indicatif, tarif 2022 (tarif révisable annuellement) :
851,70 € TTC pour un regard de branchement individuel par habitation

Nota : La profondeur du regard de branchement individuel dépendra de l'encombrement du sous-sol.

Dès le raccordement effectif au réseau d'assainissement, je m'engage à transmettre à GrandAngoulême la déclaration de déversement ci-jointe, dûment complétée.

Fait à, le

Signature du DEMANDEUR

PERIODE SOUHAITEE pour l'exécution des travaux :

Le délai d'exécution des travaux tient compte de la prise de contact avec le technicien chargé des travaux et de l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Pièces jointes :

- Extrait du Code de la Santé Publique
- Extrait du Règlement Sanitaire Départemental
- Règlement de service de l'assainissement collectif
- Déclaration de Déversement (**A retourner complétée après raccordement effectif**)
- Notice d'information « *Pour un Bon Branchement au réseau collectif d'assainissement* »

GRANDANGOULEME
Direction Eau Potable - Assainissement
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex

Pour tout renseignement complémentaire :

| | |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Direction Eau Potable - Assainissement : |  05 45 61 88 02 |
| Technicien chargé du suivi des Travaux : Pierre FAVREAU |  07 71 35 40 33 |
| Facturation : |  05 45 61 84 37 |

CADRE RESERVE à la DIRECTION EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

N° d'Arrivée : _____ date de la demande : _____

N° d'Ordre : _____

Date de réalisation des travaux de branchement : _____